DEMANDE D'EXTRAIT AVEC ou SANS FILIATION et de COPIE INTEGRALE D'ACTE DE NAISSANCE

Décret n° 62-921 du 3 août 1962 modifié par le décret n°97-852 du 16 septembre 1997 Décret n°2000-1277 du 26 décembre 2000

• Il est délivré par la mairie de naissance •

ETAT CIVIL DE LA PERSONNE DONT VOUS DEMANDEZ L'ACTE Prénoms Date et lieu de naissance Nom et prénom du père Nom et prénom de la mère d En cas de légitimation adoptive ou d'adoption plénière, préciser la filiation lors de votre naissance. Nom et prénom du père..... Nom et prénom de la mère. **MOTIF DE LA DEMANDE** ☐ extrait <u>sans</u> filiation ☐ extrait <u>avec</u> filiation ☐ copie intégrale ☐ formulaire plurilingue Nombre d'exemplaires : **COORDONNEES ET QUALITE DU DEMANDEUR** Nom Prénom Adresse La demande est effectuée par : ☐ son père ou sa mère son conjoint □son fils/ sa fille ∐ l'intéressé(e) ☐ Son représentant légal/mandataire ☐ autre (à préciser) Pour obtenir l'acte vous devez impérativement fournir un document officiel justifiant de votre identité (carte nationale d'identité, passeport...) et de votre qualité pour obtenir l'acte (livret de famille, jugement...). Si le document doit vous être envoyé, fournir une enveloppe timbrée libellée à vos noms et adresse. Fait à SENLIS, le

(SIGNATURE OBLIGATOIRE)

TOUTE DEMANDE INCOMPLÈTE NE POURRA PAS ÊTRE TRAITÉE

Merci d'adresser votre demande à : HÔTEL DE VILLE • service CITOYENNETÉ • Place Henri IV • BP 50122 • 60309 SENLIS CEDEX